Commune de
Begnins

A QUI DE DROIT

Begnins, le 30 avril 2026

N/réf. : AS/na-11.06

Madame, Monsieur,

La Municipalité de Begnins a pris la décision de ne plus émettre d'attestation de bonne conduite ni d'acte de mœurs. Cette décision est effective depuis le 28 avril 2026.

En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'avait dès lors de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc).

En espérant vous avoir utilement renseigné, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique — La Secrétaire

Anne Stiefel — Nathalie Angéloz

Administration Communale, Rte de St-Cergue 14, 1268 Begnins
tél 022 366 21 19 **www.begnins.ch**